

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUILLET 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Lundi Vingt Quatre du mois de Juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Ghislaine GISORS (excusée) – MM. Christian THENARD – Julien BONDOT – Mme Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PRISE EN CHARGE DE LA
DOTATION DU CONCOURS DE
DANSE PRÉVU LORS DE
L'ACTION GOZIE DANCE HOLIDAY**

CM-2017-4S-DJAL-65

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget de la ville ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Jeunesse Animation Loisirs ;

Considérant la nécessité de faire vivre le territoire par des actions d'animation diversifiées, il a été proposé un concours de danse à visée intergénérationnelle ;

Considérant que le concours Gozié Danse Holiday a été de nature à accroître l'attractivité et le rayonnement de la commune sur l'ensemble du département ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'accorder la dotation des prix pour le concours de danse aux trois lauréats des 2 catégories retenues, pour un montant global de 800 €, réparti comme suit :

Danse Urbaine :

- 1^{er} prix : 200 € décerné à l'**association WHASH ELITE** ;
- 2^{ème} prix : 150 € décerné à l'**association REEL DANCER** ;
- 3^{ème} prix : **néant**.

Danse traditionnelle :

- 1^{er} prix : 200 € décerné à l'**association ASSOCIATION DES JEUNES DE SAINT-FELIX** ;
- 2^{ème} prix : 150 € décerné à l'**association NANOU QUADRILLE** ;
- 3^{ème} prix : 100 € décerné à l'**association GOMMIER**.

Article 2 : De donner mandat au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget 2017 de la Ville.

Article 4 : Le Maire, La directrice générale des services et le trésorier public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

26 JUL. 2017

Et publication ou notification
le

27 JUL. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 24 juillet 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Prise en charge de la dotation du concours de danse prévu lors de l'action Gozié dance holiday

Date de transmission de l'acte : 26/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 26/07/2017

Numéro de l'acte : CM20174SDJAL65 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170724-CM20174SDJAL65-DE

Date de décision : 24/07/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers